



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°269 du 6 juillet 2017

SOMMAIRE

- **Compte rendu du Comité technique du CNRS - Lundi 12 juin 2017**
- **Conseil d'Administration du CNRS - Jeudi 22 juin 2017**
- **Compte rendu de la réunion du conseil de l'HCERES du 12 juin 2017**
- **CNAS du Jeudi 1^{er} Juin 2017 à 14h00**

Compte rendu du Comité technique du CNRS

Lundi 12 juin 2017

Présents pour l'administration:

Alain Fuchs (Président Directeur Général du CNRS), Christophe Coudroy (Directeur général délégué aux ressources, DGDR), Pierre Coural (Directeur des ressources humaines, DRH), Marie-Claude Labastie (Secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique), **Jean-Noël Verpeaux** (Directeur de la direction d'appui à la structuration territoriale de la recherche), Oriane Péault (Responsable adjointe, Service conseil et expertise juridique).

Ghislaine Bec et Sabine Querbouet (Mission des relations sociales-MRS)

Les organisations syndicales représentées (9 votants): SNTRS-CGT (3 voix), SNCS-FSU (2 voix), SGEN-CFDT (2 voix), SNIRS-CGC (1 voix), SNPTES (1 voix), Sud-recherche n'était pas présent.

Pour le SNTRS-CGT: Lise Caron, Josiane Tack, Patrice Morales (suppléant avec voix délibérative).

Ordre du Jour :

1. Avis sur le projet de modification de la décision du 21 janvier 2010 portant organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernés par leur activité ;
2. Avis sur le retrait du CNRS de la ComUE Université Bretagne Loire;
3. information sur la revalorisation des barèmes de rémunération des CDD niveaux 1, 2 et 3 (catégorie A);
4. Questions diverses.

Point 1 : Avis sur le projet de modification de l'organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires.

Il est proposé après avis favorable unanime du Conseil scientifique

1) de rattacher la commission interdisciplinaire CID 50 « gestion de la recherche » aux dix instituts comme les autres CID et donc à la direction générale déléguée à la Science, DGD-S.

2) d'actualiser les intitulés des sections 7, 9, 16, 22, 26 et 28:

Section 07: Sciences de l'information: signaux, images, langues, automatique, robotique, interactions, systèmes intégrés matériel-logiciel, Section 09: Mécanique des solides. Matériaux et structures. Biomécanique. Acoustique, Section 16: Chimie et vivant, Section 22: Biologie cellulaire, développement, évolution-développement, Section 26: Cerveau, cognition, comportement, Section 28: Pharmacologie – ingénierie et technologies pour la santé – imagerie biomédicale.

Vote du CT: avis favorable à l'unanimité.

Point 2 : Avis sur le retrait du CNRS de la ComUE Université Bretagne Loire (UBL)

JN Verpeaux: Suite à la loi ESR de juillet 2013, le CNRS s'est impliqué comme membre dans 14 ComUE parmi les 20 existantes. Il a fait le choix de soutenir les sites «ambitieux, avec une volonté de transformation, via une nouvelle identité universitaire dotée d'une dimension recherche forte, d'une politique internationale volontariste» pouvant se concrétiser par la labellisation d'Idex ou d'Isite.

La ComUE Université Bretagne-Loire» (UBL), bi-régionale sur Bretagne et Pays de la Loire, a été créée tardivement le 1er janvier 2016. La constitution de la ComUE visait à intégrer les nombreux établissements ESR des deux régions dans UBL ainsi qu'au portage d'un projet d'Idex intitulé UBL+. Le « site » Bretagne Loire dans son ensemble est un site important pour le CNRS: près de 900 personnels permanents CNRS affectés dans 45 unités mixtes de recherche (qui accueillent globalement 4500 personnels permanents) ainsi qu'une quinzaine d'autres structures. Le site se situe au tout meilleur niveau national dans plusieurs domaines, les STIC, la chimie, l'écologie/environnement... Les pôles rennais et nantais rassemblent la plus grande partie des forces du site. Le CNRS soutenait donc le projet d'une grande université de recherche/Idex sur l'axe Rennes-Nantes.

Suite à l'échec du projet UBL+ en avril 2015, l'option choisie de présenter trois projets d'Isite resserrés sur leur territoire et concurrents a considérablement affaibli le rôle de la ComUE, y compris dans ses missions de coordination. Dans ce contexte, la présence du CNRS en tant que membre de la ComUE n'est plus justifiée. Il est proposé que le CNRS se retire de la ComUE UBL

SNTRS-CGT: Pendant toute la mise en place de la ComUE, une forte résistance au niveau des personnels et des étudiants annonçait ce fiasco. Les universités de Brest et du Mans ont eu du mal à s'intégrer dans UBL. Le projet de ComUE reposait sur la labellisation en Idex sur un périmètre dit d'excellence axé sur les « spécialisations intelligentes » des régions avec 4 grands thèmes : l'océan du XXIème siècle, les STIC, les matériaux, les biothérapies et les biomarqueurs excluant un nombre important de thématiques.

La ComUE a fait appel à 2 cabinets de conseil en management pour rédiger, en grand secret, le dossier de candidature de l'Idex pour la somme de 400 000 euros, qui a finalement été retoqué par deux fois. Ces deux échecs ont agi comme une force centrifuge qui a conduit à ce que tout le monde reprenne ses billes. Par la suite, l'échec des 2 projets d'Isite brestois et rennais alors que l'Isite nantais était retenu par le Commissariat général à l'investissement (dépendant directement du premier ministre) ont exacerbé les tensions entre établissements et laboratoires des deux régions alors qu'ils étaient nombreux à collaborer jusque-là.

Et maintenant, qu'est-ce qu'on fait? Comment le CNRS va poursuivre son soutien en termes de recrutements et de financements aux UMR ?

Réponse du PDG : Les universités devaient se regrouper mais pas les organismes. Le CNRS, quant à lui, a fait le choix de participer. Il peut maintenant se retirer lorsque cela ne marche pas car il a joué le jeu même si il n'était pas toujours d'accord, il peut le dire maintenant, avec ce mode de restructuration en ComUE et c'est le cas d'UBL et de Hesam.

Qu'est-ce qui va se passer après le retrait du CNRS? Le CNRS va soutenir là où il y a de la « bonne recherche ». Les UMR vont continuer à émarger aux recrutements et aux financements de base. Mais à force de ne pas avoir une vision à plus long terme, les chefs d'établissement font courir des risques à leurs établissements. Le risque étant que des endroits se dépeuplent. L'enjeu pour la suite, sera l'attractivité des sites.

SNTRS : Le contexte de recrutement est très tendu, les financements des projets des laboratoires ne sont pas du ressort du CNRS. Les engagements pris par le CNRS de maintenir les affectations en personnels sur les Idex (et les Isites?) limitent sa marge de manœuvre.

Le PDG: il faut distinguer les aspects institutionnels de ce qui se passe sur le terrain.

Vote du CT: avis favorable à l'unanimité.

Point 3. Information sur la revalorisation des barèmes de rémunération des CDD niveaux 1, 2 et 3 (catégorie A)

Oriane Péault : La revalorisation concerne les nouveaux contrats CDD et uniquement les ingénieurs et techniciens. Ces « réévaluations ont été établies au regard du pourcentage d'augmentation du net à payer au 1er janvier 2017 du fait des mesures liées au PPCR des fonctionnaires de niveau et d'expérience « comparables » » (catégories B et C). Soit un gain de 22,36€ par mois pour un technicien en zone 1 et avec une expérience de moins de 3 ans (voir tableau joint)

Les revalorisations des rémunérations des contractuels devraient subir une réévaluation en fonction des évolutions du RIFSEEP.

Commentaires du SNTRS-CGT : les revalorisations des ingénieurs et techniciens CDD reflètent l'indigence des revalorisations de catégories B et C.

Information du DRH sur le calendrier des sessions d'avancement des chargés de recherche 2017-2018:

Campagne 2017 : examen à la session d'automne pour les passages CR2 => CR1; DR2 => DR1; DR1 => DRCE; DRCE 1 => DRCE2. L'examen des passages CRCN =>CRHC est reporté au premier semestre 2018, avec effet rétroactif au 1er octobre 2017. Puis, dès la campagne 2018, les promotions seront examinées selon le même rythme qu'aujourd'hui quel que soit le grade concerné.

Question du SNTRS-CGT sur la carrière des chargés de recherche

SNTRS-CGT : Plus de 40% des CR1 sont bloqués au dernier échelon de leur grade depuis plus de 5 ans. Le décret n°2017-852 ne prévoit aucune revalorisation indiciaire des CR1 au dernier échelon de leur grade si ce n'est le transfert de l'équivalent de 9 points d'indice des primes vers le salaire indiciaire. Autant dire une opération blanche en termes de rémunérations et des clopinettes pour le montant des pensions de retraite.

Comment le CNRS prévoit de débloquent la carrière des CR1 bloqués actuellement au dernier échelon du corps et qui le resteront après reclassement dans le grade des CRCN ?

Envisagez-vous de donner des consignes pour que les sections examinent, dès la session d'automne et en priorité les dossiers des CR1 âgés de plus de 60 ans pour l'avancement en CRHC et que cet avancement soit pris en compte pour le calcul de leur retraite?

Le PDG répond : il a milité pour la création du grade de CRHC pour deux raisons: la possibilité d'accès à la HEA pour les CR et un alignement sur le corps des maîtres de conférences. Il n'y aura pas de directive mais une « sensibilisation des communautés » sur la légitimité de se préoccuper des chercheurs bloqués dans leur carrière depuis longtemps. Car une promotion se fait avant tout sur l'apport du chercheur à une communauté de recherche, il est nécessaire de faire attention à l'image extérieure. Pour le PDG qui devrait finir son mandat de président dans 9 mois, le recrutement directement en CRHC n'est pas à l'ordre du jour... tant que la situation (remplissage du grade) n'est pas stabilisée, cela peut être un outil à plus long terme.

Le DRH : problème de repyramidage du corps des CR. 30% des effectifs de CR sont dans le dernier échelon du corps, cela concernait 1660 CR1 il y a deux ans, maintenant c'est autour de 1800. Comment passer de cette structure à une structure plus « normale » ? Il faut ajouter à la difficulté que la démographie n'est pas la même suivant les sections. Il est important d'avoir aussi une idée de la dynamique (flux d'entrée et de sortie) pour établir un système qui préserve l'avenir.

SNTRS-CGT: Le nombre de promotions dépendra de la masse salariale libérée.

Le PDG: cela ne dépend pas de nous mais on a la volonté de traiter cette question.

SNTRS-CGT: Environ 500 CR1 du CNRS sont âgés de 60 ans et plus, soit moins de 10% des effectifs des CR. Il est donc tout à fait possible de commencer à remplir le grade avec ces collègues qui libéreront les postes pour partir en retraite et engendreront rapidement des possibilités de promotions.

Le SNTRS-CGT propose un avis à soumettre au vote du CT sur la carrière des chargés de recherche

Avis carrière des chargés de recherche

Actuellement le 9^{ème} et dernier échelon du grade de CR1 constitue un blocage dans la carrière des chargés de recherche. La création des deux nouveaux grades de chargé de recherche, classe normale (CRCN) et hors classe (CRHC) doit permettre de débloquent la carrière des chargés de recherche. La direction du CNRS doit prendre toutes les dispositions pour assurer la carrière des chargés de recherche sur au moins deux grades.

Le Comité technique demande que tous les CRCN au 1^{er} septembre 2017 ayant plus de 60 ans soient promus après avis favorable par les sections ou CID du comité national au titre de 2017 (en priorité ceux qui sont proche du départ à la retraite) et de 2018, et qu'ensuite la priorité des promotions se fasse pour ceux qui ont le plus d'ancienneté dans le grade de CRCN. Cela permettra que la promotion des chargés de recherche en hors classe soit prise en compte dans le calcul de leur pension.

Vote pour à l'unanimité

A. Fuchs est en accord avec la déclaration, il tiendra un discours voisin à la CPCN, tout en laissant les sections CoNRS travailler en toute liberté sur le sujet.

Question du SNTRS-CGT concernant les données statistiques sur les effectifs des personnels

Plusieurs organisations syndicales ont demandé à plusieurs reprises des données statistiques sur les effectifs, l'ancienneté et l'âge des personnels dans les différents échelons des différents grades de techniciens, ingénieurs et chercheurs. Ces données sont nécessaires pour connaître la réalité des carrières afin de faire des propositions et évaluer celles de l'administration pour la mise en œuvre des décrets d'application des revalorisations salariales dans l'organisme. Quand recevrons-nous ces données ?

DRH : s'engage à fournir les données statistiques concernant les chercheurs d'ici la fin du mois, car les sections se réunissent en juillet pour la session d'avancement d'automne. Pour les IT, le DRH estime que ces données sont inutiles au dialogue social. L'application des décrets induit des reclassements quasi automatiques.

Sous l'insistance du SNTRS-CGT, il reconnaît que pour les fins de grade et de corps il y a des blocages potentiels.

Le SNTRS-CGT insiste dans sa demande d'avoir des données statistiques aussi pour les ingénieurs et techniciens, il ne reconnaît pas au DRH le droit de juger ce qui est utile ou non comme données pour le travail des organisations syndicales.

Le SNTRS-CGT demande le vote du Comité technique du CNRS sur un avis concernant les données statistiques sur les effectifs des personnels:

Avis - éléments statistiques sur les promotions des agents :

Comme les organisations syndicales l'ont demandé à plusieurs reprises à la direction des ressources humaines, le Comité technique demande que leur soient transmises les statistiques sur les effectifs des personnels chercheurs, ingénieurs et techniciens dans les différents échelons des grades, notamment dans les échelons permettant de se porter candidat à un changement de corps. Il demande que leur soient transmises les anciennetés dans l'échelon et les âges par tranches de 5 ans des personnels ayant atteint les échelons terminaux de leur grade.

Vote du comité technique: avis favorable à l'unanimité.

Question du SNCS sur le passage du 6ème échelon au nouveau 7ème échelon de DR2 qui se concrétise par aucun gain de point d'indice or l'article 57 du statut prévoit une augmentation de rémunération lors d'un changement d'échelon sans changer de grade.

PDG : pure opération administrative qui sera réglée.

Question du SNTRS-CGT sur la campagne 2017 de recrutement des chercheurs

SNCS: En section 36, le concours pour les CR2 disposait de trois postes de recrutement en CR 2. 6 dossiers ont été classés à l'étape de l'admissibilité; les deux premiers (ex aequo) étaient sociologues, la deuxième (pour le 3ème poste) juriste. Les résultats d'admission publiés le 8 juin indiquent qu'il n'y a plus que deux postes et les deux premiers ne figurent plus sur le classement du jury d'admission, le dossier classé 2 est désormais premier, et c'est celui classé en 6 qui serait recruté. Au final, il ne reste plus que deux postes pour deux juristes. C'est une remise en cause complète du classement du jury d'admissibilité.

DGDR : Les déclassements/reclassements par les jurys d'admission sont peu fréquents. D'une manière générale, la DGDS est présente dans ces jurys d'admission et la direction demande de ne pas refaire le jury d'admissibilité en partant du principe que le jury d'admissibilité fait bien son travail. Il peut y avoir çà et là des questions sur la pertinence des recrutements. C'est le rôle du jury d'admission de conforter ou d'infirmer les choix du jury d'admissibilité.

Le PDG n'est pas content de ce qui vient de se passer sur la section 36. Dans la communauté des sociologues, il y a des collègues qui ont dit à ces jeunes qu'ils étaient classés en liste principale donc recrutés. Cela n'est pas acceptable.

SNTRS-CGT : D'autres déclassements/reclassements ont eu lieu pour cette campagne. Les modifications de classements sont malheureusement une pratique trop courante des jurys d'admission pas seulement à l'institut INSHS. Si les classements des jurys d'admission sont remis en cause par les directions d'institut, se pose alors la question de l'évaluation scientifique des recrutements et de l'équilibre des disciplines au sein des sections. Le déclassement sur une campagne de recrutement sur 300 n'est pas anormale sauf que quand on fait la rétrospective sur une dizaine d'années; les cas de déclassements/reclassements s'additionnent. Un malaise persiste sur les recrutements CR, surtout de CR2 qui s'est manifesté par le vote de différentes motions en section 6, section 17. L'IN2P3 a choisi pour contourner le problème de colorier systématiquement depuis 2013 les postes au recrutement de chargé de recherche. La politique de coloriage a donné lieu à une recommandation pour en limiter l'emploi par le conseil scientifique en septembre 2016. La faiblesse des postes ouverts au concours est une des causes de ces dysfonctionnements. Qu'est devenu le poste prévu pour le recrutement d'un CR2 en section 36 et qui s'est évaporé entre le jury d'admissibilité et le jury d'admission? Comment la direction du CNRS

compte réagir pour que des déclassements comme ce qui s'est passé à la section 36 pour la dernière campagne de recrutement ne se répètent plus ?

DRH: Le poste de CR2 ne s'est pas évaporé, il ira sur une autre section.

Le SNTRS-CGT demande qu'une proposition d'avis sur la campagne 2017 de recrutement des chercheurs soit soumise au vote du comité technique

Avis - Campagne de recrutement des chercheurs

Le comité technique souhaite que la direction du CNRS veille à faire respecter les classements des jurys d'admissibilité. Les déclassements ne devraient être qu'exceptionnels et à la marge, et ne pas conduire à réduire le nombre de postes à pourvoir dans une section.

Vote du comité technique: avis favorable à l'unanimité.

Question du SNTRS-CGT sur la situation de l'UMR 7278 Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales émergentes (URMITE)

SNTRS-CGT: L'Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales émergentes (URMITE) 1095 Inserm dirigée par Didier Raoult se scinde en deux unités de recherche et une unité de service. Des demandes de labellisation par les tutelles sont en cours : une demande de labellisation Inserm, Didier Parola (PUPH) à la CSS5 et une demande à la fois d'une labellisation CNRS (section 27) et d'une labellisation Inserm à la CSS5 (Michel Drancourt PUPH).

Les problèmes dans cette unité existent depuis longtemps. De graves manquements à des conditions de travail ont été portés à la connaissance des organisations syndicales dont le SNTRS-CGT. Ce dossier est particulièrement grave, des accusations de harcèlement moral et sexuel sont portées par des personnels à l'encontre d'une partie de leur hiérarchie. Les personnels CNRS demandent la protection de l'organisme. Il est révélateur que plusieurs doctorantes aient interrompu leur thèse ou demandé à partir dans un autre laboratoire. Elles aussi doivent être protégées. L'INSERM a été alerté par le SNTRS-CGT lors de son dernier comité technique en date du 18 mai 2017. La direction de l'INSERM a pris la mesure de la gravité de ce dossier. Une visite de membres du CSHSCT de l'INSERM est programmée pour le 7 septembre 2017. Nous demandons que le CRHSCT concerné soit réuni dans les plus brefs délais avec comme ordre du jour la situation des personnels du laboratoire et que soit organisée une visite de cette UMR par des membres du CRHSCT. Des mesures de protection des personnels doivent être prises par le CNRS. D'autre part, la labellisation CNRS (section 27) ne peut être envisagée tant que des investigations du CRHSCT dans ce laboratoire n'ont pas donné leurs conclusions.

Les doctorantes ne restent pas dans ce laboratoire, c'est un indicateur important.

Le PDG: le laboratoire est localisé dans un IHU de recherche clinique, le CNRS ne peut pas se substituer aux autres tutelles notamment pour régler la situation des doctorantes.

Le DRH: Le CNRS découvre la situation, il ne lui a été transmis qu'une lettre anonyme parlant certes de difficultés mais ne parlant pas d'actes à connotation sexuelle.

SNTRS-CGT : Nous dénonçons ici un harcèlement moral et sexuel, les termes sont utilisés à bon escient.

SNCS: Ce n'est pas un cas isolé, de nombreux laboratoires vont mal, comment les directions d'organismes peuvent laisser les situations dégénérées ainsi. Pourquoi les agents CNRS sont-ils dans des situations pareilles? Les personnels peuvent exercer leur droit de retrait et l'établissement accorder la protection fonctionnelle. La délégation et le CRHCT doivent intervenir là où cela ne va pas.

DGDR: La question est générale et donc la réponse aussi. La prévention est le meilleur moyen d'action. Le CNRS a de multiples canaux pour et les organisations syndicales en font partie. Le CNRS dispose d'indicateurs comme l'absentéisme pour révéler les laboratoires en difficulté. Quand il a les moyens d'agir, le CNRS prend des sanctions avec des gradations et fait un signalement aux autres organismes. La protection fonctionnelle avec toute sa panoplie d'actions, doit être mise en œuvre si nécessaire.

PDG : Le CNRS est de loin l'institution la plus sévère des organismes

DRH : Chaque faute à droit à son tarif de sanction

Le SNTRS-CGT propose que le Comité technique vote un avis sur la situation de l'UMR 7278 Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales émergentes (URMITE).

Avis sur la situation de l'UMR 7278 Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales émergentes (URMITE) :

De graves manquements aux conditions de travail décentes ont été portés à la connaissance des organisations syndicales dont le SNTRS-CGT, le SNCS-FSU et le SNPTES dans l'unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales émergentes (URMITE) CNRS, Inserm, IRD et Université Aix Marseille. Ce dossier est particulièrement grave, des accusations de harcèlement moral et sexuel sont portées par des personnels à l'encontre d'une partie de leur hiérarchie. L'Inserm a été alerté par le SNTRS-CGT lors de son dernier comité technique en date du 18 mai 2017 et par le SNPTES lors de rencontres avec les directions régionale et nationale de l'institut. La direction de l'Inserm a pris la mesure de la gravité de ce dossier. Une visite de membres du CSHSCT de l'Inserm est programmée pour le 7 septembre 2017. Nous demandons que le CRHSCT de la DR 12 se réunisse dans les plus brefs délais avec comme ordre du jour l'examen de la situation au laboratoire URMITE. Nous demandons que soit organisée une visite de cette UMR par le CRHSCT de la DR12. Nous demandons que des mesures de protection des personnels soient prises par le CNRS.

Vote du comité technique: avis favorable 6 votes Pour et 3 abstentions (1 SNIRS – 2 CFDT)

Question du SNTRS-CGT sur la situation des personnels de l'Institut de l'Information Scientifique et Technique INIST

SNTRS-CGT : Un projet de restructuration de l'INIST se met en place avec suppression du service Fourniture de document primaire (FDP), ce service comprend actuellement 12 agents. Il est aussi envisagé comme une prochaine échéance une diminution des personnels sur fonction support pour l'ensemble de l'INIST (passage de plus 20 % à 8 % des effectifs), plus de 20 postes d'agents seraient concernés. Soit au total plus de 40 postes seraient concernés.

La Version 2 est présentée comme une version des restructurations qui irait « jusqu'au bout du processus », en quoi consiste l'exécution de processus jusqu'à son achèvement? À qui le tour après le service FDP et les fonctions supports?

Les représentants de l'administration : L'INIST a longtemps erré comme un bateau ivre de 400 personnels. La direction de l'INIST a sa responsabilité dans cette histoire qui pourrait être reprise par la cour des comptes. L'institut doit être modernisé et répondre aux demandes en IST qui se déclinent sur 3 champs : analyse et fouille de l'information scientifique, valorisation des données de la recherche, accès à l'information scientifique.

La direction fait 3 constats :

1. Suite à l'évolution du numérique, les bases Pascal et Francis sont fermées depuis 2014. Le service FDP n'a plus de raison d'être, ses activités sont obsolètes. La date de fermeture n'est pas encore fixée, mais le calendrier est en cours d'élaboration. Les formations pour faire évoluer les personnels au sein de l'INIST sont allées au bout. Toute formation doit être en appui à un projet professionnel.
2. Certains personnels effectuent des prestations pour d'autres services que l'INIST, exemple service facturier qui travaillent dans des UMR, leur affectation à l'INIST est impropre.
3. L'INIST est sur-doté en personnels sur fonctions supports hors informatique. Cela représente 44 personnes soit 22% de fonction support.

Pour réduire les effectifs : départs à la retraite, redéploiement vers des structures qui en ont besoin.

Par exemple, le secrétariat de direction à l'Inist est trop important.

Une quarantaine d'emplois vont être impactés car il faut dégager des moyens (*selon la propre terminologie du DRH*), donc des postes, pour recruter de nouvelles compétences non existantes sur site (*toujours d'après le DRH du CNRS*).

SNTRS-CGT a dénoncé l'injonction à aller chercher un poste dans la fonction publique territoriale ou la fonction publique hospitalière faite à certains agents lors d'un entretien avec leur supérieur.

Le SNTRS-CGT demande que le Comité technique se prononce par un avis sur la situation des personnels de l'Institut de l'Information Scientifique et Technique INIST.

Avis 1 sur l'Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST) :

Un projet de restructuration de l'INIST se met en place avec suppression du service fourniture de document primaire (FDP), ce service comprend actuellement 13 agents. Il est aussi envisagé comme une prochaine échéance une diminution des personnels sur fonction support pour l'ensemble de l'INIST (passage de plus de 20 % à 8 % des effectifs), plus de 20 postes d'agents seraient concernés. Soit au total une quarantaine de postes seraient impactés.

Le comité technique du CNRS demande qu'une information complète soit faite rapidement par la direction du CNRS comprenant :

- la copie de la V2 des restructurations INIST
- les motivations qui justifient ce projet
- les missions impactées
- les postes de travail et le nombre d'agents impactés
- les mesures prises pour reclasser les agents se trouvant sans affectation à l'issue du processus.
- la question du devenir des agents en CDI de l'INIST
- les formations proposées aux agents en vue de reclassement sur des nouveaux profils de poste à l'INIST.

Les organisations syndicales représentées au comité technique prendront toutes leurs responsabilités pour que ce projet ne rejette pas des agents hors de l'INIST et du CNRS.

Vote du comité technique: avis favorable 8 votes Pour et 1 abstention (SNIRS)

Question du SNTRS-CGT sur l'avenir des marins du CNRS suite à la restructuration de la flotte océanique du CNRS.

SNTRS-CGT : Par lettre du 29 février 2016, le secrétaire d'État à l'enseignement supérieur et à la recherche a confié à F. Jacq, PDG d'IFREMER, la mission de mener un travail en vue de l'unification de la flotte océanographique française en s'appuyant sur l'Ifremer.

Cette restructuration concernait l'ensemble des marins de l'INSU ainsi qu'un certain nombre d'ITA impliqués dans la préparation et la mise en œuvre des missions océanographiques. Ces personnels sont des agents CNRS affectés à l'INSU et pour la plupart mis à disposition à l'IPEV.

Le rapport final de M. F Jacq a été rendu public le 31 mars 2017. Dans ce rapport il est clairement indiqué que l'ensemble de la flotte sera géré par Genavir. Les personnels CNRS ITA en janvier 2018, s'ils veulent poursuivre leurs activités, devront intégrer Genavir ou Ifremer et pour les marins choisir entre rester à l'INSU ou intégrer Genavir avec un environnement professionnel très différent.

Tout au long de 2016 les personnels ont souhaité rencontrer les responsables du CNRS afin que leurs situations soient évoquées et que soit prise en compte l'ensemble de leurs contraintes tant professionnelles que familiales.

La direction a préféré attendre la publication du rapport pour rencontrer certains personnels ITA mais n'a jamais rencontré les marins à part la tenue de deux comités intérieurs paritaires (CIP) ou ces questions n'ont pas été abordées. Les représentants du CIP ont été élus en février et depuis aucune réunion n'a été programmée. De ce fait, dans cette période très délicate, les marins n'ont pas pu être accompagnés par leur instance représentative ni par leur CHCST puisqu'il n'a pas été désigné.

Pourtant nous sommes dans un projet d'aménagement important modifiant les conditions de travail qui aura un impact sur l'organisation de celui-ci.

Certains agents ITA se sont vus proposer un détachement à Genavir courant de mois avril d'autres non. Certains vont peut-être accepter, d'autres sont en attente de proposition de reclassement au sein du CNRS. Les Marins n'auront des informations que ce lundi 12 juin et ne savent pas quelles seront leurs marges de manœuvre.

Nous estimons que cette situation faite à ces personnels relève des articles 240 et 241 du Décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ainsi que de l'article 57 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique. L'absence de

CHCT pour les marins CNRS et les CHRCT locaux n'ayant pas été saisis de la situation des ITA sans doute dû au fait qu'elle concerne plusieurs délégations et des personnels mis à disposition nous conduit à soumettre au vote du CT un avis.

Le SNTRS-CGT est régulièrement interpellé par les marins sur le manque d'accompagnement de leur hiérarchie alors qu'un choix de carrière important se présente à eux. Si nous pouvons intégrer que le simple choix de leur futur employeur est un « confort » au regard de la situation sociale nationale, il n'en demeure pas moins que face à cette période anxiogène le personnel marin n'a pas eu d'interlocuteur privilégié et désigné, en terme d'accompagnement et de conseil. Notamment en tenant compte des différents questionnements sur leur déroulé de carrière.

Réponse de la direction du CNRS : sur les marins il faut clarifier un malentendu, ils sont de droit privé les textes que vous avez mentionné s'applique à des personnels de droit public. Il faut tout de même prendre en considération que l'employeur reste le CNRS, que ce soit de droit privé ou public.

CIP : équivalent d'un comité technique « comité intérieur paritaire. Les marins doivent choisir quel sera leur employeur.

Nous sommes à une phase de travail avec l'Ifremer.

Tableau comparatif très précis fourni par Genavir : proposition d'emploi.

Genavir est un GIP.

Genavir accès à la flotte d'Ifremer navigation hauturière campagne longue. Les choix de l'armateur (au titre d'employeur s'entend) et du périmètre (côtier, station ou hauturier) sont présentés par le DRH du comme un avantage, notamment pour les marins en début de carrière.

Le SNTRS-CGT le dossier n'est pas si simple, nous sommes plus mesurés sur les arguments qu'oppose l'administration

Poursuite des arguments du DRH : In fine le choix se fera au cas par cas, marin par marin, selon leurs obligations familiales et leurs désidératas en projection de carrière. Ce qui est à priori garanti sur le « papier » et liberté de choix non négociable selon les marins.

Il est demandé aux marins quel capitaine d'armement ils préfèrent?

S'ils veulent rester au CNRS, il n'y aura pas de problème. La discussion a été longue mais elle est à présent stabilisée.

Aujourd'hui on leur remet le document pour qu'ils regardent ce qu'ils préfèrent faire. Les choix doivent être faits en fonction des retours fréquents à terre ou non.

SNCS : Ils doivent choisir, c'est d'accord. M JACQ PDG d'Ifremer qui s'inquiète qu'une part des tâches qu'ils font à terre dans les laboratoires. Sera fait par qui dans l'avenir ?

Le DRH poursuit : s'agissant des ingénieurs et techniciens embarquant, ils devraient se parler entre eux, dixit le DRH !

Ils sont au GIP IPEV, GIE Genavir.

Ils ont le choix entre détachement Genavir après IPEV ou réintégrer le CNRS. Il s'agit de 7 personnes.

Le DRH dit vouloir aller au bout du processus.

Le SNTRS-CGT demande au Comité technique de se prononcer par un avis sur l'avenir des marins du CNRS suite à la restructuration de la flotte océanique du CNRS.

Statut des marins et des ingénieurs et techniciens embarquant au CNRS

Le Comité technique du 12 juin 2017 attire l'attention sur la situation des personnels marins du CNRS et des agents IT CNRS impactés par la restructuration de la flotte océanographique. Il demande que le CHSCT conformément à l'article 57 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 soit consulté pour le suivi des personnels IT et des marins et demande que les dispositions de l'article 240 du Décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 soient mises en œuvre dans leurs intégralités.

Vote du comité technique: avis favorable 6 votes Pour et 2 abstentions (1 SNCS-FSU et 1 SNIRS), un représentant SNCS ayant quitté la séance.

Question du SNTRS-CGT concernant les intitulés des comités hygiène et sécurité:

A quel texte le CNRS fait-il référence pour dire que les CHSCT régionaux (CRHSCT) sont conformes au décret n°82-453 du 28 mai 1982 ?

DRH : le CNRS fait référence à l'article 36 du décret.

Le SNTRS-CGT demande que le Comité technique se prononce sur un avis concernant les intitulés des comités hygiène et sécurité:

Avis sur les CHSCT :

Le Comité technique du CNRS du 12 juin 2017 demande de remplacer l'intitulé "comité central d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail" par "comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du CNRS" selon l'article 35 du décret et l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS ainsi que "comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail" par "comité spécial d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail" selon l'article 36 du décret, pour se mettre en conformité avec le décret n° 82-453 du 28 mai 1982.

Vote du comité technique: avis favorable 6 votes Pour et 2 abstentions (1 SNCS-FSU et 1 SNIRS), un représentant SNCS ayant quitté la séance.

Conseil d'Administration du CNRS

Jeudi 22 juin 2017

Ordre du jour prévisionnel :

1. Approbation de l'ordre du jour

Avis favorable à l'unanimité

2. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 20 mars 2017

Avis favorable à l'unanimité

3. Présentation de la médaille de l'innovation du CNRS

Présentation reportée suite à la nomination de M Castoldi au cabinet de la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

4. Retour sur le salon Innovatives SHS

Interventions du SNTRS-CGT sur les SHS :

Intervention sur les déclassements en section 36 du comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

La section 36 du CNRS est une section relevant de l'INSHS, elle comprend une vingtaine de sociologues (2/3) et de juristes (1/3).

En 2017, trois postes de chargés de recherche 2ème classe ont été mis au concours. Fin mars 2017, à l'issue de la procédure d'évaluation effectuée par le jury d'admissibilité de la section 36, deux sociologues ont été classés premiers ex-æquo, deux autres occupant les 4ème et 5ème places, et deux juristes étant classées en 3ème et 6ème position.

A l'issue de cette phase d'admissibilité, les propositions de classement de la section ont été examinées par un jury d'admission. Lequel est allé à l'encontre de la décision du jury d'admissibilité en remaniant de fond en comble la liste des candidats admissibles : sur les six candidats classés, les quatre sociologues ont été exclus, ce qui constitue une remise en cause sans précédent du travail du jury d'admissibilité.

Le jury d'admission peut en toute légalité pour corriger les classements des sections. Cependant, il doit le faire avec sagesse et parcimonie, tant le travail effectué en section est à la fois légitime par le caractère collégial de l'instance et sérieux par le travail fait dans le choix des meilleurs projets de recherche parmi un ensemble important de candidats. Or cette année, le désaveu dont fait l'objet la section 36 du comité national est sans précédent ; il fait suite à une tendance à l'œuvre depuis plusieurs années qui consiste, de la part des jurys d'admission, à refaire les classements des sections et ce de moins en moins de manière marginale. Ainsi cette année, trois sections – 35, 36 et 39 – sur les neuf que compte l'INSHS ont subi une modification de leur classement. D'autres sections dans d'autres instituts ont subi des remaniements au niveau des classements par les jurys d'admission. Nous observons quelques déclassements les années précédentes dans différentes sections. Cependant l'INSHS détient si l'on peut dire la palme des déclassements lors des jurys d'admission. Une mobilisation des scientifiques monte pour dénoncer ce qui vient de se passer.

Nous ne pouvons pas faire encore un point complet sur la situation car les concours ne sont pas terminés. Il serait intéressant d'avoir des données précises sur ce sujet et ceci depuis les dix dernières années pour connaître de manière fine les tendances. On pourrait joindre aux données sur le déclassement, des données sur le coloriage des postes et les fléchages qui contribuent à orienter les profils des chercheurs recrutés.

Quoiqu'il en soit nous faisons face avec le cas soulevé ci-dessus pour la section 36, à une atteinte grave et sans précédent à l'autonomie scientifique des sections, un déni de la légitimité de ses membres et plus généralement à une atteinte du principe fondamental de l'évaluation par les pairs.

La direction du CNRS doit veiller à ce que ce type de situations ne se reproduise pas, de telles dérives doivent cesser.

Réponse de M Bourdelais (Directeur de l'INSHS) : l'immense majorité des classements ne sont pas déclassés. J'ai fait mon travail en mon âme et conscience pour que le recrutement soit du meilleur niveau possible.

Intervention du SNTRS-CGT sur le laboratoire LAMETA

Le 30 janvier 2017, la Direction de l'INSHS annonçait brutalement et de façon « irrémédiable » le désengagement du CNRS du LAMETA (UMR CNRS-UM-INRA-SupAgro-UM3), à partir du 31 décembre 2017, imposant aux agents du CNRS de devoir se trouver une autre affectation.

Grâce à l'action et la mobilisation des personnels du LAMETA avec l'aide active de la CGT dans l'enseignement supérieur et la recherche à Montpellier, nous avons pu faire réexaminer cette fermeture pure et simple du LAMETA. Un autre projet est en train d'être validé.

En effet, fin mai, la section 37 du CoNRS s'est prononcée très favorablement pour le nouveau projet de l'équipe de direction de cette unité, projet plus centré sur des thématiques pour lesquelles elle possède des atouts réels, comme l'économie environnementale.

Ainsi, la fermeture des laboratoires ne constitue pas à coup sûr « une fatalité », les personnels du CNRS, s'ils le souhaitent, doivent pouvoir retrouver une affection dans la nouvelle structure.

Réponse de M Bourdelais (Directeur de l'INSHS) : scientifiquement c'est ce qu'on voulait mais qui n'était pas possible lorsqu'on a annoncé la fermeture du LAMETA début 2017. Les négociations ont été rudes.

5. Bilan de l'appel à projet Attentats-recherche

6. Rapport d'activité 2016 du CNRS

7. Rapport 2016 du contrat d'objectifs CNRS- Etat

8. Questions financières:

8.1. Point d'information sur la mise en place de la GBCP

Déclaration du SNTRS-CGT sur la GBCP

La souplesse concernant la gestion des contrats de recherche n'est pour l'instant qu'un objectif partiellement atteint. Les nouveaux contrats de recherche mis en place depuis la GBCP permettent en effet au chercheur de disposer de ses crédits en fonction de ses besoins réels et non en fonction des échéances de paiement des financeurs.

En revanche, les contrats en cours avant la GBCP sont très difficiles à suivre au niveau des laboratoires car les reports mis en place depuis début 2016 ne correspondent pas toujours aux reports réellement attendus, et les tentatives de réajustements ne sont pas explicites. Pire même, certains contrats terminés et utilisés en totalité avant la GBCP, ont réapparu dans les budgets disponibles dans les laboratoires et de fait, faussent les montants disponibles des laboratoires.

Autre difficulté rencontrée : les délégations régionales sont les seules interlocutrices des laboratoires, or, elles sont elles-mêmes en difficulté pour régulariser ces problèmes, car elles n'ont plus "la main" sur les notifications de crédits depuis la GBCP. Seul le "national" peut intervenir, mais les laboratoires ne peuvent pas entrer en contact directement avec ces services.

En conclusion :

A terme la mise en place de webcontrat suite à la GBCP, sera un "plus" très confortable pour les gestionnaires des laboratoires, mais pour l'instant, on est loin du résultat attendu, et les laboratoires comme les délégations régionales doivent gérer les difficultés.

Réponse de l'administration :

L'administration ne nie pas les difficultés rencontrées. Elle travaille à la résolution des problèmes. Une nouvelle version des logiciels sera livrée au mois de septembre et contribuera significativement à leur résolution. Mais il faudra encore apporter des améliorations à l'ensemble du dispositif.

9. Questions stratégiques:

9.1. Projet CNRS@Create

9.2. Participation au programme Horizon 2020 et participation aux instances européennes

9.3. Retrait du CNRS de la COMUE Université Bretagne Loire (vote)

Intervention du SNTRS-CGT au conseil d'administration du CNRS du 22 juin 2017 sur le retrait du CNRS de la COMUE Université Bretagne Loire

En 2014, 2015 et début 2016, nous avons voté au conseil d'administration pour nous prononcer sur la participation du CNRS en tant que membre fondateur aux différentes COMUE. Ainsi sur une vingtaine de COMUE, le CNRS a intégré 14 d'entre elles. A chaque fois les représentants du personnel se sont opposés à cette participation.

Nous avons dénoncé entre autres que :

Les statuts des COMUE comportent une régression spectaculaire des droits des personnels. L'addition d'une couche administrative supplémentaire éloigne toujours plus le niveau de décision du niveau du travail quotidien. L'effacement de conseils élus au profit de conseils principalement nommés, composés de représentants des directions d'établissement, au détriment des élus des personnels et des usagers est une totale régression. Nous prédisions alors que ce système ne marcherait pas. La structuration de la recherche doit préserver, pour les acteurs de terrain une capacité d'initiative permanente. Le creuset de la recherche, c'est le laboratoire. Or dans les projets de statuts, le mot « laboratoire » n'apparaît pratiquement jamais. Ces statuts n'ont aucune considération pour l'élément le plus essentiel du paysage de la recherche. Cela montre à quel point ces COMUE sont des constructions hors-sol, qui n'ont rien à apporter aux véritables acteurs de la recherche scientifique.

Où en sommes-nous ? Vous nous proposez aujourd'hui de sortir de la COMUE Université Bretagne, Loire, vous imaginez bien que nous y sommes favorables. Cependant, il reste toujours en place cette COMUE qui continuera à faire des dégâts pour les personnels des universités dans cette région. Il reste aussi que le CNRS est toujours membre des 13 autres COMUE... Certaines deviendront « des grands établissements » et les autres ? Perdureront-elles ?

Le président du CNRS A. Fuchs déclarait lors de son audition au Sénat en février 2014 : « La règle est la continuité : là où nous participions aux PRES ou aux Idex, nous participerons aux COMUE, sous réserve qu'elles adoptent un projet scientifique ambitieux et tourné vers l'international. »

Nos établissements passent donc de structure en structure au gré des gouvernements et des velléités à restructurer l'enseignement supérieur et la recherche... La fédération CGT de l'enseignement supérieur et de la recherche a rencontré Madame Vidal, ministre de l'ESR, le 24 mai dernier. Nous l'avons interrogé sur les COMUE.

Sa réponse a été : « Les COMUE sont des instruments de transition, ce n'est pas un aboutissement, il y a des marges d'évolutions structurelles... ».

En effet, bien au-delà des COMUE, les éléments structurants du paysage de la recherche sont bien les Idex et les Isites qui eux n'ont pas vocation à disparaître. A travers eux, on retrouve l'hégémonie du CGI (commissariat général à l'investissement) qui pilote l'enseignement supérieur et la recherche à coup de financements sur projet et dont les budgets ne sont même pas votés à l'Assemblée Nationale.

Nous avons dénoncé la suprématie des appels à projets qui rendent exsangues les laboratoires de recherche dont les crédits récurrents sont largement insuffisants.

Alors, oui pour sortie de la COMUE Université Bretagne Loire mais que vont devenir les 13 autres COMUE dont le CNRS est membre fondateur ? Quel devenir pour la structuration de la recherche scientifique ?

Le SNTRS-CGT a voté pour la sortie de cette COMUE.

Quatre abstentions lors de ce vote

10. Questions diverses:

10.1. Présentation de l'état d'avancement du nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière

10.2. Bilan 2016 et plan d'action achats 2017

Intervention du SNTRS-CGT sur l'accord cadre MATINFO : une mutualisation opérationnelle qui fonctionne

L'accord-cadre MATINFO a vocation à répondre aux besoins des structures opérationnelles du CNRS, de l'INED, de l'INSERM, de l'INRA, de l'INRIA, de l'IRD, de l'IRSTEA, de RENATER, de l'AMUE et de ses adhérents. Il a pour objet l'acquisition, la livraison et, le cas échéant, l'installation et la mise en service de matériels informatiques neufs.

MATINFO un vrai exemple de mutualisation opérationnelle qui fonctionne ! Un marché de plus de 500 millions d'euros coordonné et piloté par le CNRS sans aucun budget de fonctionnement, les experts techniques et achat/juridique (35) s'y investissent bénévolement, il serait bien que cette mission soit reconnue pour les personnels qui s'y impliquent.

10.3. Modification de la décision portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité (vote)

Avis favorable à l'unanimité

10.4. Demande de remise gracieuse et de décharge de responsabilité d'un agent-comptable secondaire (vote)

Avis favorable à l'unanimité

10.5. Demande d'attribution de concession de logement (vote)

Avis favorable à l'unanimité

Compte rendu de la réunion du conseil de l'HCERES du 12 juin 2017

Commentaires rédigés par Dina Bacalexi (en bleu)

Ordre du jour

1. Présentation de la vidéo « conflit d'intérêt »
2. Information de la part du COS de l'OST
3. Compte rendu de la séance du 20 mars 2017 (approuvé)
4. Points d'information
5. Evaluation externe du Hcéres
6. Présentation du budget 2017 du Hcéres (point d'information)
7. Rapport d'activité 2016
8. Compte rendu des travaux de la Commission d'accréditation des établissements à l'international

La FAGE a nommé son nouveau représentant (suite au départ du précédent pour devenir vice-président étudiant dans une Comue), étudiant en master de management, responsable des affaires internationales de la FAGE, anciennement siégeant au CROUS.

Le poste de DSI a enfin été pourvu : Thierry Bédouin (mandat de 4 ans), a travaillé avant pour la CPU et des universités.

La vidéo « conflit l'intérêt » illustre le sujet avec des cas « concrets » du style : vous pensiez ne pas être concerné ? Votre collègue le pensait aussi, mais ce n'était pas le cas. Elle est en ligne <http://www.hceres.fr/Video-a-la-une>. **Explication simple, pour ne pas dire simpliste.**

Le COS de l'OST a étudié les coordinations territoriales (cf. séance de mars 2017), maintenant il s'est penché sur celles de l'IDF qui sont évaluées dans la vague en cours. Constat : plusieurs recouvrements et similitudes entre elles. Une synthèse fera des propositions focalisant sur la contribution de chaque coordination au niveau régional et au niveau général, dépassant la région.

Les études sur les coordinations territoriales ne seront pas publiques : une étude sur PSL a été communiquée aux seuls intéressés, car elle fait partie de l'évaluation en cours de la Comue. **Les élus du CA PSL l'ont demandée à Marc Mézard, président par intérim, qui la leur communiquera et l'a trouvée « intéressante » surtout concernant « les classements » des publications PSL. On voit l'importance de la « signature scientifique unique » où apparaît clairement PSL : pour les statistiques.**

La discipline choisie comme exemple au niveau national : les mathématiques. L'OST veut savoir s'il existe des répartitions spécifiques concernant les publications mathématiques françaises au niveau international, prenant comme base le *web of science* et *Scopus*, mais aussi les prix internationaux comme le prix Abel (ne pas se limiter à la médaille Fields). Dans le *web of science*, les publications mathématiques sont classées en 4 catégories, dont une tenant compte des publications interdisciplinaires. Ces études seront publiques.

Informations données par le Président Cosnard

Adoption de la nouvelle charte graphique et du nouveau logo, en discussion avec le personnel du HCERES depuis un an. La première apparition officielle est le rapport d'activité. Voir sur le site <http://www.hceres.fr/>. Le logo représente un arbre dans un cercle : aux questions des membres pourquoi un arbre, le Président nous a lu toute une explication de la créatrice concernant ce symbole.

Cette opération a coûté de l'argent et du temps. Le logo n'est pas mal, et la créatrice a fait un bon travail. Mais le HCERES pourrait peut-être dépenser plus utilement son argent.

Les délégués scientifiques s'appelleront désormais « conseillers scientifiques », car il ne s'agit plus exclusivement d'universitaires « en délégation » (avec une compensation payée par le HCERES aux universités), mais aussi de chercheurs des EPST, du CEA, ou « des personnes de la société civile » **(en français, « personnes**

à la retraite » que le HCERES sollicite pour ne pas avoir à payer la compensation ; deux membres du conseil avons toujours objecté qu'employer des retraités, qui plus est des collègues qui ont eu des fonctions de direction avant, perpétue les rapports hiérarchiques de façon assez malsaine).

La publication des rapports HCERES sera désormais « synchronisée » avec la publication des rapports des instances d'évaluation compétentes des EPST (CoNRS, CSS etc.). Ces instances font leur évaluation indépendante, mais certains collègues, même ceux qui n'ont pas été membres des comités HCERES, ont tendance à inclure dans leur rapport de section des expressions comme « selon le rapport HCERES », qui sont à prescrire.

Le département d'évaluation de la recherche « évoluera » et aura de nouvelles missions (?) : ce sujet sera discuté au conseil à l'automne.

Le futur président de l'OFIS viendra très probablement de l'INRA. Son conseil sera proposé par le groupe Corvol et examiné par le conseil du HCERES comme pour les autres départements.

Évaluation du HCERES par le jury de l'ENQA (*European Association for Quality Assurance in Higher Education*)

Toutes les agences d'assurance qualité des pays du processus de Bologne sont évaluées par l'ENQA tous les 5 ans. Selon le pays, ce sont soit des agences d'évaluation, soit d'accréditation, soit les deux. Suite à la révision des ESG (*European Standards and Guidelines*) en 2015, un délai d'un an a été accordé à tous pour s'y conformer.

Ce processus se termine pour le HCERES par le rapport définitif qui certifie la conformité totale, substantielle ou partielle. Par la suite, le HCERES demande son inscription à l'EQAR (*European Quality Assurance Register for Higher Education*) par une lettre envoyée le 22.05.2017.

Le jury a eu beaucoup de mal à comprendre la complexité du système français de l'ESR. Le Président Cosnard avoue que c'était « un cauchemar » de leur expliquer de façon simple et compréhensible. **Que ceux qui parlent de « simplification » avec la création des regroupements et des multiples dispositifs dits d'excellence qui se succèdent et changent de nom et de nature à chaque fois cessent de prétendre que c'est pour mieux imiter les « meilleurs pays étrangers » : tous les membres du jury étaient étrangers et pourtant ils n'ont pas compris !**

Le terme « accréditation » a donné lieu à des malentendus : le HCERES a répété qu'en France, selon la loi, seul le ministère « accrédite ». Le ministère a confirmé. Personne ne veut que ce système change. Le malentendu est dû au fait que le HCERES mentionne l'accréditation comme objectif de ses évaluations des établissements à l'étranger : il ne s'agit pas de leur donner une équivalence avec des établissements français, mais de constater qu'ils remplissent les critères (<http://www.hceres.fr/ACTUALITES/Toutes-les-actualites/Evaluations-accreditations-a-l-etranger-les-nouveaux-referentiels-et-criteres-du-Hceres>).

Le suivi des évalués pour voir comment ils mettent en œuvre les recommandations a été demandé par le jury : envisager des évaluations à mi-parcours ? Le HCERES ne veut pas le faire, pour « ne pas accabler les évalués avec des couches d'évaluation successives », le processus est suffisamment lourd comme ça. Le ministère suit peut-être certains établissements, mais pour le HCERES on ne peut pas parler de « vérification », puisque ce n'est pas le même comité d'évaluation à chaque fois. **Heureusement, nous avons échappé à l'intensification de la bureaucratisation. Nous pourrions faire notre travail en paix pendant 5 ans.**

La représentante belge dit que l'ENQA leur a aussi demandé ce suivi, mais eux aussi ne le font pas. Chaque évaluation est une nouvelle étape, non une suite de la précédente. Elle trouve cependant « un peu dommage » de ne pas suivre les évalués « s'ils le demandent ». Le jury a aussi recommandé de ne pas « changer les référentiels à chaque fois », mais, comme le fait le HCERES, les référentiels ont besoin de révision pour tirer l'expérience de chaque vague : cela ne « perturbe » pas les évalués.

La loi ne donne pas comme mission au HCERES de *suivre*, mais seulement de *faire* les évaluations. Le reste est une affaire de confiance.

Le jury s'est étonné de la nécessité de payer aux universités pour les personnes mises à disposition, quand ces mêmes universités sont évaluées gratuitement dans le cadre du service public. L'évaluation est gratuite pour le périmètre des Ministères de l'éducation et de la recherche, mais des établissements d'autres ministères sollicitent

l'évaluation du HCERES ce qui peut représenter un risque pour ses finances. « Risque » = réflexion sur une évaluation payante en France ? Ce serait le comble.

Budget 2017 : le conseil commencera à le voter en décembre 2017 pour 2018.

Le HCERES n'a pas de personnalité morale propre, il ne peut donc pas avoir de subvention du ministère, mais « des droits de tirage » sur justificatifs de dépenses. Le HCERES demandera d'avoir une personnalité morale pour simplifier cette procédure et avoir un agent comptable, pouvoir recevoir directement de la part des établissements étrangers évalués les sommes qu'ils ont à régler.

L'enveloppe du HCERES provient des programmes 150 et 172 de la Mires : total 19 141 523€, masse salariale 10 341 414€, fonctionnement 8 800 109€ et réserve de précaution 643 548€. La somme de la masse salariale n'a pas été entièrement consommée, c'est pourquoi il n'y a pas eu d'augmentation quand l'OST a été intégré. Pour l'OFIS nouvellement créé, une rallonge de 60 000€ a été accordée par le ministère (le HCERES avait demandé 110-115 000€), c'est insuffisant, on espère avoir plus.

Le plus important poste de dépenses sont les frais de mission pour les comités d'évaluation (2 504 220€), suivi des frais des locaux (2 331 232€) et des conventions des délégués scientifiques (dédommagement des universités 1 800 000€ ; désormais les EPST demandent aussi un dédommagement pour leurs personnels).

Le budget est en équilibre. Le HCERES n'a pas vraiment de ressources propres, sauf pour des études commandées à l'OST (p.ex. le CNES a demandé une étude bibliométrique) et ce que paient les établissements étrangers quand ils demandent des évaluations.

Questions

Le HCERES a-t-il évalué si ce budget est suffisant par rapport aux dépenses liées à sa mission et des budgets d'agences étrangères équivalentes ?

Avez-vous pensé à réduire les « coûts cachés » ? Certaines universités (comme Paris-Dauphine) mettent en place des diplômes équivalents du MBA et les font payer très cher : le HCERES les évalue-t-il ? gratuitement ?

4% du budget est consacré à l'étranger, mais cela ne rapporte pas grand-chose...

La suppression de la note a-t-elle contribué à des économies ?

Réponses

Nous couvrons nos besoins. « Mon avis personnel [NDLR. Président] est qu'avec moins de délégués et d'experts on peut faire une évaluation de la même qualité ». Par exemple, au lieu d'évaluer toutes les formations une par une, on évalue l'offre de formation d'un site. L'avis personnel du Président serait-il un ballon d'essai pour réduire le nombre d'experts des comités de visite ? Risque d'une évaluation « à bas coût » ?

Les « coûts cachés » ne nous préoccupent pas, nous ne « coûtions » pas si cher au budget général de l'ESR : p.ex. l'évaluation de tout le potentiel de recherche de Lyon a coûté seulement 1 000 000€ (à comparer au « coût » de ceux qu'on évalue). Les diplômes d'établissement ne sont pas évalués par le HCERES, sauf s'ils s'intègrent dans l'offre de formation précitée.

L'étranger n'est pas regardé comme un coût et on n'y va pas pour que ça rapporte : c'est un enrichissement, on acquiert de l'expérience et des connaissances.

La suppression de la note a fait économiser du temps de réunions, non de l'argent.

Rapport d'activités 2016

Au lieu d'un rapport classique que personne ne lirait, le choix a été fait d'un document « de communication vers l'extérieur » présentant le travail fait en 2016. Quand il sera finalisé, sa diffusion sera surtout numérique (peu d'exemplaires papier).

Questions/remarques

Pourquoi si peu d'experts étudiants ? Pourquoi les étudiants ne participent-ils pas aux comités de visite des UMR pour examiner le lien formation-recherche ?

Pourquoi tenir compte des anciennes régions, tandis qu'elles ont changé ? Il n'est pas tenu compte dans l'évaluation de la recherche de la contribution des acteurs non académiques (collectivités, industrie, surtout PME etc.) et il manque un chapitre dédié à la diffusion de la culture scientifique et à la valorisation.

Les membres IT des comités de visite apparaissent dans la partie dédiée comme « personnels administratifs », sans tenir compte de leur diversité : rétablir la réalité en complétant « et techniques », comme indiqué dans une autre partie du rapport.

Réponses

Un appel à volontaires est lancé auprès des étudiants, qui participent à l'évaluation des établissements. Il n'y aura pas d'étudiant dans les comités des UMR : le lien formation-recherche est examiné dans le cadre des ED et des formations (au niveau des sites).

Le rapport tient compte d'un découpage établi pour l'évaluation de 2016. En 2017 il sera révisé pour tenir compte des nouvelles régions et des métropoles.

On complètera un point sur les collectivités, mais il n'y aura pas de points dédiés pour tout. Dans ce rapport, on a surtout voulu mettre l'accent sur les nouveautés, dont la principale est la participation des IT aux comités de visite des unités. La culture scientifique et la valorisation font partie des critères d'évaluation, pas de mention spécifique dans le rapport.

C'est effectivement une erreur et on corrigera : il s'agit bien des « personnels administratifs et techniques ». Merci de l'avoir signalé.

Cette réponse du Président contredit Pierre Glaudes (responsable des unités de recherche), qui a prétendu qu'on ne peut pas mettre toutes les catégories des personnels, car sinon il aurait fallu spécifier : IR, IE, techniciens etc. Après la réunion, une autre membre du conseil est venue me dire que j'avais raison et que la réponse de Pierre Glaudes était absurde.

Le rapport est voté à l'unanimité.

Évaluations à l'étranger

Masters : Arabie Saoudite, Sénégal (Université Gaston-Berger), Cameroun, Vietnam

Suite à l'évaluation, une « accréditation » est donnée pour 5 ans ou un réexamen est prévu dans 2 ans.

Arabie Saoudite : masters de droit pour faire évaluer leur droit civil et commercial conformément aux standards internationaux, car jusqu'à présent seul le droit religieux était valable. Les intéressés, qui d'habitude se font évaluer par des Américains, ont préféré la France pour plus d'indépendance, mais c'est aussi utile pour la France car de nombreux ressortissants et entreprises français travaillent dans ce pays.

Sénégal : la Banque mondiale a un programme de financement de « masters d'excellence » en Afrique. Elle a demandé qu'ils ne soient pas évalués par des agences africaines, mais par le HCERES pour ses hauts standards et son indépendance. [Les bailleurs de fonds se méfient des agences d'évaluation africaines qui n'auraient pas de « hauts standards » apparemment apanage des seuls pays du nord : le colonialisme n'est pas mort...](#)

Cameroun : l'École Polytechnique du pays a décidé d'instaurer un master comme 6^e année d'études dans un cursus d'ingénieur. La qualité ne posait pas de problème, mais les étudiants ne le fréquentaient pas, car ils préféraient qu'il soit intégré dans le cursus normal (une dernière année dédiée à la recherche) au lieu de prolonger d'une année. Un autre master d'informatique, intégré dans le cursus normal, doit améliorer sa qualité.

Vietnam : 3 Écoles Polytechniques et une École d'ingénieurs civils, tous de très bonne qualité. Le gouvernement vietnamien veut instaurer une totale autonomie pour les établissements du supérieur, y compris financière, tandis que jusqu'à présent ils étaient complètement dépendants des financements gouvernementaux : maintenant, ils sont obligés de se financer par des frais de scolarité, mais surtout par les contrats avec le privé, dont dépend la recherche. [C'est donc une privatisation de la recherche qui instaure une véritable dépendance. Aux dires de certains collègues \(physiciens, hors HCERES\) qui ont collaboré avec les Vietnamiens, passé une certaine heure, il n'y a plus personne dans les labos, tout le monde va à son « deuxième travail » pour les différentes entreprises privées qui financent la recherche... et les chercheurs !](#)

CNAS du Jeudi 1^{er} Juin 2017 à 14h00

Présents

Représentants du personnel

Jean-François Launay SNTRS CGT

B. René SNTRS CGT

D. Saupin SNTRS CGT

A. Ranger-Gourbil SNPRES-FO

P. Guedj SNCS-FSU

V. Joneli SNCS-FSU

P. Baroni SNIRS CGC

C. Bernard SNPTES Recherche

C. Boukari SNPTES Recherche

A. Zerouki SGEN-CFDT

S. Laplace SGEN-CFDT

(Sud Recherche EPST n'était pas représenté)

Représentant l'administration

P. Coural DRH

Experts désignés par l'administration

C. Quilgars, Responsable du service développement social

M. Cartier, Chargée de la restauration au service développement social

G. Sabat, Service développement social

D. Le Fur, Responsable des RH de la DR2 (Paris B)

Alain Zerouki SGEN CFDT est nommé secrétaire de séance

Questions diverses :

Application des nouvelles grilles tarifaires

Guide pour la restauration hébergée, est-il possible de l'avoir ?

Serait-il possible d'avoir le nombre de conventions de restauration hébergées par DR ?

BNF : problème de la qualité de la restauration hébergée

Toulouse : confidentialité des cartes restaurants adossées à Sirrus

1/ Validation compte-rendu du 6 décembre 2016

Le compte rendu est validé.

2/ Présentation du bilan de la restauration

Recettes

Les Recettes augmentent de 5,39% (réouverture du restaurant de Montpellier)

Coût des repas

La diminution du coût des repas dans la restauration hébergée s'explique en partie par une renégociation avantageuse faite auprès de gros restaurants comme Polytechnique, Bioparck, le Ganil à Caen

Répartition des coûts

Stabilité pour la part agent et pour la part CNRS ; augmentation des conventionnements avec des organismes partenaires

La baisse de Toulouse s'explique par le non renouvellement du conventionnement par les universités.

Nombre de repas servis

Augmentation dans la DR13, Augmentation à Paris Villejuif, diminution dans la DR4, diminution à PMA, augmentation à Montpellier. Le redécoupage des unités en Ile de France modifie l'amplitude

Taux de prise

- Taux de prise 80%
- Talence le plus élevé (82%)
- Pouchet le plus bas (73%)

Coût Moyen du repas en 2016

Restauration propre :

Coût assiette stable la part des frais fixes diminue. Cela s'explique par les travaux de Montpellier car la prestation de substitution mise en place s'accompagnait d'une diminution des frais fixes

Part de l'équipement augmente de 4ct/ repas 49 000 représente 6,23 du coût repas

Remplacement des plonges, gros achats.

Restauration hébergée :

Diminution du coût de la restauration hébergée qui est due en grande partie à la baisse du prix facturée par deux restaurants importants :

- Polytechnique coût du repas 11€ en 2015 passe à 9,07€ en 2016
- Ganil est passé de 4,31€ à 3,31€ puis à 3,27€ (256 000 repas)
- Université de Montpellier : 7,23€ à 6,26€

Le nombre de conventions a nettement augmenté. C'est une vraie prise en compte par l'administration de l'une de nos revendications : permettre aux agents d'avoir accès à des solutions de restauration de proximité en passant des conventions avec des restaurants d'entreprise mais aussi avec des restaurants privés et, chaque fois que cela est possible, proposer au moins deux choix

Développement de l'offre Croust'wich (<http://www.croustwich.fr>) (casse-croute frais, avec des pains chauds, choix des pains et des garnitures, plus une boisson et un dessert ou un yaourt, au prix du repas subventionné) à PMA, à Villejuif, à Orléans etc... Cette offre sera étendue à l'ensemble de la restauration propre dans les nouveaux marchés.

Titres repas

On observe une diminution, notamment en raison du déplacement de la DR Paris Villejuif de Thiais (où il n'y avait pas de restauration) à Villejuif où il y a une restauration propre.

Par contre, il y a des incohérences dans les données du tableau concernant la région Ile de France ouest nord ainsi que Nice (à vérifier, certaines DR ne donnent pas les bonnes données).

3/ Mise en place du futur marché unique alloti (Mélania CARTIER) 11 lots

Remise des offres 19 janvier 2017, examen de la DDAI.

Analyse des dossiers 1^{er} semestre 2017 (7 février – 21 avril) avec les comités d'usagers.

Négociations 2^{ème} semestre 2017 (17 mai à fin septembre), chaque candidat est reçu une heure.

Notification fin 2017

Démarrage des lots le 1^{er} trimestre 2018 (1^{er} février, 1^{er} mars et 1^{er} avril)

Le lot PMA a été retiré et sera relancé (en effet il va y avoir des travaux et fermeture du restaurant)

Nouveauté dans l'appel d'offre il y a installation de stands Croust'wich (casse-croute frais, avec des pains chauds, choix des pains et des garnitures, plus une boisson et un dessert ou un yaourt, au prix du repas subventionné) dans tous les restaurants propres ayant une cafétéria.

Il y aura des périphériques à 7% et 15%, et certains plats avec un tarif plus élevé car sortant de l'ordinaire (choisis par la commission et présenté pour validation afin qu'il soit vérifié que la qualité justifie un prix plus élevé).

Dates des Comités des usagers :

DR1 Ivry, 30 novembre, satisfaction globale 97%

DR1 Thiais Changement du gérant début mai, comité des usagers 11 mai, satisfaction globale 92%

DR1 Villejuif, Changement du mobilier de la salle et de la cafétéria et à l'extérieur en février. Mise en place de Croust'wich : 20 sandwiches par jour en moyenne. Comité des usagers le 19 avril satisfaction globale 93%

DR4 Gif, réunion du comité des usagers à planifier, étude pour la mise en place du tri et des filières de valorisation des déchets, satisfaction globale 89%

DR5 Meudon, Comité des usagers le 22 mai, satisfaction globale 95%

DR5 Pouchet, comité le 20 janvier, changement du mobilier (remplacement par celui de Villejuif) satisfaction globale 85%

DR6 Nancy, Renouvellement du mobilier, inauguration de la cafétéria, échange complet de la plonge, satisfaction globale 98%

DR7 Villeurbanne, comité à planifier, satisfaction globale 98%

DR8 Orléans, Croust'wich installé en juillet, 20 à 30 sandwiches/jour, satisfaction globale 99%

DR12 Marseille, comité 27 juin, satisfaction globale 95%

DR12 OHP

DR13 Montpellier ; 3 files devant les stands, satisfaction globale 96%

DR14 Toulouse, 26 janvier, satisfaction globale 83 à 91% suivant les sites

DR15 Talence, Comité 14 juin, satisfaction globale 99%

DR16 PMA, comité à prévoir, satisfaction globale 87%

DR17 Roscoff, contrôle et comité le 8 mars.

4/ Présentation de l'informatisation de l'accès à la restauration sociale (Denis Coppel, informaticien à la DR11, a présenté l'avancée du projet par vidéoconférence)

L'application a été développée sur Grenoble afin de permettre aux agents CNRS de manger dans les CROUS en bénéficiant des tarifs de la restauration propre, cela permettait aussi de réaliser un meilleur suivi de la restauration. C'est opérationnel depuis 2015.

- Janvier 2016 début du développement de l'application nationale.
- Juin 2016 : acceptation du projet d'application nationale au CESI
- Novembre 2016 : fourniture du flux Reseda par la DSI
- Mai 2017 début de la migration des accès CROUS de Grenoble
- Juin 2017 : fourniture du flux Sirhus par la DSI

Cette application est destinée à être étendue à toutes les délégations et sur l'ensemble des délégations.
1 fois par mois échange Reseda et Sirhus pour les salaires des contractuels.

Sites pilotes : Nancy, Strasbourg, Lyon.

Sur Lyon la carte Izzly et l'ancienne carte sont en fonctionnement parallèlement

Cette application s'appuie sur Reseda pour les titulaires et sur Sirhus pour les cdd. Pour les titulaires c'est l'indice qui détermine la position dans le groupe tarifaire de la restauration et pour les cdd c'est la rémunération qui place le salarié dans la grille.

Ce qui sort de la délégation vers les logiciels de caisse, c'est la position sur la grille tarifaire de l'agent.

3 volets : Salaire des personnels

- Echange de flux d'informations avec le CNOUS (envoi journalier)
- Echange de flux d'information pour la restauration propre (système PI), la carte comportera un certain nombre d'informations, groupe tarifaire, nombre de passages, par exemple et il sera possible d'en rajouter.
- Portail web national de gestion globale (restauration propre et hébergée) <https://restauration.cnrs.fr>

Droits et profils :

- Laboratoire : lecture, saisie, administration
- DR : lecture, saisie, administration
- DRH : lecture
- Restaurants : à venir (manque accord Janus)

C'est le laboratoire qui créera la carte avec des informations bloquantes. Le titulaire de la carte devra être reconnu par le système (cdd ; stagiaires etc)

Le support physique sera créé par les CROUS ou les délégations.

Envoi journalier de tous les agents CNRS avec leur zone tarifaire aux DR concernées.

Calendrier :

- Migration accès Grenoble en cours,
- Migration accès CROUS Strasbourg en juin 2017 (semaine 23)
- Migration des accès CROUS de toutes les DR en septembre 2017
- Tests restauration hébergée Grenoble (septembre 2017)
- Elargissement à toutes les DR (octobre 2017)

5/ Points d'actualité

DR1 Ivry : 40 couverts en moyenne (c'était descendu à 25 et remonté à 40), il faut prévenir à l'avance pour les réunions ou colloques sinon pas possible avec un si petit nombre de couverts.

DR1 Thiais : étanchéité de la toiture

DR1 Villejuif : Changement du mobilier de la salle, de la cafétéria et à l'extérieur la dernière semaine de décembre (19 au 23). Mise en place du stand pilote pour les sandwiches Croust'wich à l'entrée de la salle du restaurant depuis juillet. Comité des usagers pour les 3 restaurants de la DR en septembre.

DR4 Gif : Reporting le 28 novembre, première réunion du comité des usagers en juin. Baisse du nombre de couverts suite aux travaux dans certains labos et des travaux sur Paris Saclay.

DR5 Meudon : changement de la plonge.

DR5 Pouchet : changement du mobilier : remplacement par celui de Villejuif (après nettoyage, économie de 30.000€), remplacement de la grillade (en panne).

DR6 Nancy : changement du mobilier de la salle et de la cafétéria.

DR7 Villeurbanne : CORAS restauration en octobre.

DR8 Orléans : Croust'wich à la cafétéria en juillet (près des glaces, du café et de l'accès extérieur).

DR12 Marseille : travaux réalisés en juillet, rénovation de la dalle, installation d'une cuisine provisoire durant les travaux.

DR12 OHP : Rien à signaler

DR13 Montpellier : comité des usagers en septembre, fluidité : 3 files devant les stands, achat de vaisselle, meilleure organisation du service.

DR14 Toulouse : comité des usagers prévu en novembre.

DR15 Talence : Rien à signaler.

DR16 PMA : comité des usagers en septembre, poursuite des efforts de réassortiment en cours de service à 13 heures, mise en place du stand Croust'wich à l'entrée droite de la salle (pas très pratique comme localisation mais pas de place ailleurs).

DR17 Roscoff : contrôles et comité des usagers en janvier.

6/ Questions diverses

- **Application de la nouvelle grille tarifaire**

C Quigars : La nouvelle grille est appliquée depuis le 1^{er} février dans l'ensemble des délégations. (Toutefois certaines gardent encore le classement alphabétique pour les catégories mais c'est bien les prix de la nouvelle grille qui s'applique)

- **Qualité de la Restauration de la BNF et suppression de la possibilité de fractionner le repas (question posée par Habiba Berkoun, Villejuif)**

M Cartier : Le SDS a déjà été alerté sur ce problème et se rapprochera du prestataire.

- **Mise en place des cartes de restauration et confidentialité des données et croisement de fichiers (question posée par Bruno Guibert, Toulouse)**

P Coural : Pas de crainte à avoir, les données sensibles ne sortent pas du CNRS. Il faut vivre avec son temps ! Argumentation appuyée par Sandrine Laplace représentante de la CFDT et qui travaille à la DSI.

- **Problème d'accès aux différents restaurants avec l'Informatisation des cartes de restauration à Lyon (question posée par Christine Lucas, Lyon)**

C Quigars : Il est possible de manger dans différents restaurant avec l'ancienne et la nouvelle carte (Christine se rapprochera de Xavier Saupin pour plus de détail)

- **Est-il possible d'avoir le nombre de conventions par délégations. Le guide à l'usage des délégations pour établir des conventions était dans CORE il n'y est plus pourriez-vous le remettre (question posée par Michel Lion, Caen)**

P Coural : Ces données ne sont pas secrètes. Vous pouvez y avoir accès dans chaque délégation. Pas de problème pour le guide.

- **Bénéficiaires des tickets repas et nombre important de bénéficiaires non demandeurs dans la DR 5 (question posée par Guillaume Vinconneau, Marseille)**

Comme indiqué plus haut il y a des incohérences dans les données remontées par certaines délégations.

Fin de la réunion

Compte rendu réalisé par les représentants SNTRS-CGT